

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 054-215400797-20220624-2022_040-DE

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/040

PAGE N° 1

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOURI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaele DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020-2023 AVEC LE CS BLENOD

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge du Sport, des Associations et des Festivités,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2021/078 du 09 novembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à conclure et signer une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 4 ans avec le CSB Football, en vue de soutenir leur projet associatif, fixant une contribution financière de la commune d'un montant maximum annuel de 47 000,00€ ;

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CS Blénod football.

Considérant le souhait de la municipalité de poursuivre sa politique de soutien aux clubs et associations de la commune ;

Considérant la volonté municipale d'accélérer le renouvellement des installations en développant les investissements.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CS Blénod football.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous documents et actes permettant la bonne mise en œuvre de cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire

Bernard BERTELLE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/041

PAGE N° 2

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Étaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOURI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaelle DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

**PRISE EN CHARGE DU SURCOUT DES FRAIS DE PERSONNEL ANIMATEUR
ACCOMPAGNANT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles.

Considérant qu'il est essentiel de pouvoir accueillir les enfants porteurs de handicap dans les structures municipales dans des conditions adéquates et semblables à celles des autres enfants ;

Considérant que la mise en place de cet accueil entraîne un surcoût qu'il n'est pas concevable de faire porter par les familles concernées directement.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention tripartite pour la mise en place d'un accompagnement spécifique sur les temps de vacances.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions, ainsi que tous actes et documents permettant la bonne mise en œuvre de ces conventions.



Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 054-215400797-20220624-2022_041-DE



Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire

Bernard BERTELLE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/042

PAGE N° 3

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOURI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaëlle DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA NOTE DE CONJONCTURE 2021 CONCERNANT LA ZAC
DES LONGUES RAYES**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC des Longues-Rayes, approuvée par le Conseil municipal du 18 janvier 2007 ;

Vu la note de conjoncture de l'exercice 2021 relative à la ZAC des Longues-Rayes.

Considérant que la note de conjoncture présente les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, comparées aux prévisions initiales, ainsi que les prévisions des années à venir ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant « 2021-A » à la concession d'aménagement ci-joint.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la note de conjoncture de l'exercice 2021 présentée par l'aménageur.

APPROUVE les modalités prévisionnelles de financement de l'opération résumées dans le bilan prévisionnel actualisé ci-dessous :

MAINTIENT au montant de 1,5 million d'euros l'enveloppe maximale de crédit relais autorisée pour soutenir la trésorerie de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant « 2021-A » à la concession d'aménagement et les actes découlant de l'approbation de la note de conjoncture.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022

Berger
Levrault

ID : 054-215400797-20220624-2022_042-DE

	Budget approuvé NC 2020	Réalisé Total	Reste	2022 Année	2023 Année	2024 Année	2025 Année	Au-delà	Nouveau budget 2 021	Ecart NC 20/21
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 412 354		504 813	329 861	671 611	594 595	311 472		
DEPENSES	7 828 239	6 985 730	842 509	232 517	260 546	70 220	65 210	214 018	7 828 239	
ETUDES	266 620	240 453	26 167	3 000	3 000	3 000	3 000	14 167	266 620	
APPROPRIATION	1 077 092	1 673 072	4 020	500	500	500	500	2 020	1 077 092	
TRAVAIL	3 774 773	3 491 969	372 804	164 659	203 500	13 500	13 500	21 310	3 818 437	43 664
HONORAIRES	374 078	346 182	27 896	6 250	5 000	5 000	5 000	46 646	414 078	40 000
C.A.L.	497 401	460 392	37 009	3 250	3 250	3 250	3 250	24 009	497 401	
FRS FINANCI. T.	252 461	154 052	97 509	6 445	3 487	2 325	1 162	425	168 797	-83 664
FRAS FINANCI. C. T.	234 735	157 654	77 081	10 000	10 000	10 000	10 000	37 081	234 735	
FONDS DE CONCOURS	698 424	698 424							698 424	
DOTATION SOLEIREM	652 655	452 632	200 023	38 413	31 809	32 645	28 798	68 360	652 655	
RECETTES	7 828 239	4 573 376	3 254 863	737 330	590 407	741 831	659 805	525 490	7 828 239	
CESSIONS ET RECLOC.	7 148 788	3 893 925	3 254 863	737 330	390 407	741 831	659 805	525 490	7 148 788	
PART. ACQUEREURS (CESSIONS)	166 924	166 924							166 924	
REMBOURSEMENT CONC (GRDF ENEDIS)	68 472	68 472							68 472	
REMBOURSEMENT FOUILLES ARCHEO	284 671	284 671							284 671	
PARTICIPATION REGION LORRAINE	113 906	113 906							113 906	
PARTICIPATION EQUIPEMENT INFRA	105 478	105 478							105 478	
FINANCEMENT		2 420 000		-465 000	-375 000	-625 000	-575 000	-380 000		
AMORTISSEMENTS				465 000	375 000	625 000	575 000	380 000		
Remboursement Emprunt				375 000	375 000	375 000	375 000	375 000		
Remboursement Relais de trésorerie				90 000		250 000	200 000	340 000		
MOBILISATIONS		2 420 000								
Emprunts		1 500 000								
Relais de trésorerie		920 000								
ELEMENTS DE TRESORERIE		34 055		-34 055	0	0	0	0		
Factures fournisseurs non réglées		4 062		4 062						
Acomptes clients encaissés		30 340		30 340						
TVA en cours de remboursement		340		340						
TRESORERIE		41 702		47 460	2 321	48 932	68 527	0		

Délibération adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Bernard BÉTELLE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/043

PAGE N° 4

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOUIRI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaëlle DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 1013 A LA CCBPAM POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan d'implantation mettant en valeur l'emprise de la partie de la parcelle cadastrée AD 1013 devant être cédée.

Considérant l'intérêt général du projet intercommunal de reconstruction de la crèche située dans la commune.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AD 1013 de 1382m² à l'euro symbolique.

DECIDE de laisser à la charge de l'acquéreur, les frais de notaires afférents à cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents permettant la bonne mise en œuvre de cette cession.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Bernard BERTELLE



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/044

PAGE N° 5

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOUIRI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaele DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté. par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

CREATION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT DE LA COMMUNE SUR LES PARCELLES AE 994 ET AE 996

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine bâti,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan d'implantation de servitude annexé à la présente délibération.

Considérant que la création de cette servitude sur les parcelles AE 994 et AE 996 doit permettre de sauvegarder le Chemin vert qui permet aux administrés d'accéder à leurs logements et aux vergers des coteaux.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de la servitude, dont le plan est annexé à la présente délibération, sur les parcelles AE 994 et AE 996.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents et actes permettant sa bonne mise en œuvre.

Délibération adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Bernard BERTELLE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/045

PAGE N° 6

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOUIRI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaëlle DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

**ORGANISATION DU PALMARES 2022 DES MAISONS FLEURIES ET DES
MAISONS DE NOEL**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que les administrés participent à l'animation et à l'embellissement du cadre de vie par le fleurissement et la décoration de leurs habitations.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'organiser le palmarès des maisons fleuries pour l'année 2022.

DECIDE d'organiser le palmarès des décorations de Noël pour l'année 2022.

CONFIE à Monsieur le Maire le soin de désigner un jury qui sera chargé d'attribuer les prix aux plus beaux fleurissements et aux plus belles décorations de Noël.

Les dépenses afférentes seront inscrites au chapitre 67 du Budget principal 2022 de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Bernard BERTELLE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/046

PAGE N° 7

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOURI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaele DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

RETROCESSION A LA SOCIETE BATIGERE DES PARCELLES AD 753, AD 754, AD 755, et AD 756

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine bâti,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan de situation des parcelles AD 753, AD 754, AD 755 et AD 756.

Considérant la nécessité pour la collectivité de rétrocéder ces deux parcelles dont elle n'a pas vocation à avoir la propriété et où sont implantés des logements collectifs gérés par la société Batigère ;

Considérant l'accord de la société Batigère pour la rétrocession desdites parcelles.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rétrocéder à l'euro symbolique les parcelles AD 753, AD 754, AD 755 et AD 756 au profit de la société Batigère.

DECIDE de laisser à la charge de l'acquéreur, les frais de notaires afférents à cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents permettant la bonne mise en œuvre de cette rétrocession.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022

ID : 054-215400797-20220624-2022_046-DE



Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire



Bernard BERTELLE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/047

PAGE N° 8

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOURI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaelle DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE VOIRIE DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL 54**

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de convention-type de groupement de commande fournie par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle par l'intermédiaire de Meurthe-et-Moselle Développement 54.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adhérer à ce groupement de commandes qui lui permettront de réaliser dans de meilleures conditions techniques et financières des travaux de réfection routière ;

Considérant que l'adhésion à ce groupement de commande aura effet jusqu'au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande, annexée à la présente convention, entre le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la commune pour des travaux de voirie et dépendances sur le territoire communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous actes et documents permettant la bonne mise en œuvre de cette convention.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022

ID : 054-215400797-20220624-2022_047-DE



Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard Bertelle'.

Bernard BERTELLE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/048

PAGE N° 9

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etai^{ent} présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOUIRI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaelle DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

CREATION D'UN REGROUPEMENT SCOLAIRE-LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article R.2172-2 du Code la commande publique relatif aux procédures applicables aux marchés de maitrise d'œuvre supérieurs au seuil de procédure formalisée ;

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours ;

Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours ;

Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs à la prime allouée aux participants au concours ;

Vu l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de l'opération de regroupement scolaire dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 9 400 000,00 € HT.

AUTORISE l'organisation d'un concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur esquisse, en vue de l'attribution d'un marché négocié de maitrise d'œuvre relatif à la création d'un regroupement scolaire,

FIXE à trois le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures.

FIXE le montant de la prime à 25 000,00 € HT pour chacun des trois participants au concours, prime qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues dans le règlement du concours.

PREVOIT la prise en charge des vacations et frais de déplacements des membres libéraux du jury.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat du concours.

L'ensemble de ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus au Budget principal de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire

Bernard BERTELLE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 juin 2022

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2022/049

PAGE N° 10

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOUIRI, Rim KNAF, Martine CLAUDIN, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Emmanuel GIARDOT, Karine BELIN-MAXANT, Patrice BOYER, Gaelle DESLOGES, Maria GONCALVES, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Sabine THEIS

Absents excusés qui ont donné procuration : Dominique FAUCHER représenté par Emmanuel GIARDOT, Florian GOSSO représenté par Christelle HAAKE

Excusée : Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE-CREATION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C.

Considérant la nécessité de respecter les taux d'encadrement pour permettre le bon déroulement du service et de proposer un service public de qualité et efficace,

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 1ere classe, permanent à temps complet, catégorie C.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste permanent suivant :

- Poste permanent n°ANIM19 au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official seal.

Bernard BERTELLE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la Carrière 54000 NANCY – dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.